



Appel de dossiers
Le Sentier des Arts de Champboisé
Date limite d'inscription : 15 mars 2024

LE SENTIER DES ARTS DE CHAMPBOISÉ

Traces Arts Visuels, en collaboration avec la municipalité de L'Ange-Gardien, invite les artistes professionnels en arts visuels à soumettre leur proposition pour l'installation d'une sculpture monumentale, à Champboisé de L'Ange-Gardien en 2024.

Contexte

Le site de Champboisé de L'Ange-Gardien, occupant un espace de 165 acres, appartient à la municipalité de L'Ange-Gardien, située dans la région de l'Outaouais. Une entente avec la municipalité permet à l'organisme Traces Arts Visuels d'implanter un vaste projet artistique visant l'installation de sculptures monumentales au fil des années. Champboisé compte présentement 11 sculptures réparties sur l'ensemble de son territoire. Une 12e sculpture sera ajoutée en 2024.

Champboisé (extrait tiré d'un rapport de faisabilité préparée par la firme Enclume)

Champboisé se situe dans la municipalité de L'Ange-Gardien, à l'est de la rivière du Lièvre, à l'ouest de la route provinciale 309, au sud du chemin Corrigan et au nord du chemin Osborne. Le secteur s'étend sur environ 67 hectares.

Histoire

La maison de ferme Cosgrove (rebaptisée Champboisé par les Pères Eudistes vers 1979) abrite pendant trois générations la famille et les descendants de Hugh Cosgrove. En 1977, la propriété est vendue aux Pères Eudistes, qui en font un lieu de retraite et de réflexion (L'Ermitage Champboisé). En 2008, la Municipalité de L'Ange-Gardien, qui s'intéresse à la valeur patrimoniale de la maison, investie dans la mise en valeur du bâtiment. En 2011, la Municipalité s'engage dans un processus d'acquisition de la propriété des Eudistes, dont l'achat est étalé sur une période de 10 ans. Ce grand projet témoigne d'une vision à long terme du développement patrimonial et récréotouristique de la municipalité.

Propriétés naturelles

En plus de la rivière du Lièvre, le site possède 11 cours d'eau et 13 milieux humides. La superficie totale qu'occupent ces milieux humides est d'environ 7,9 hectares, représentant plus ou moins 12% du site (excluant les bandes de protection riveraine). Le site compte un grand nombre de types écologiques. Plusieurs peuplements forestiers sont observés sur le site et contribuent à marquer les différents secteurs. De plus, de larges espaces dénudés d'arbres, anciennement des secteurs agricoles, contribuent fortement au changement d'ambiance en créant des ouvertures sur de très grands espaces.

Usages et aménagements

Le site de Champboisé est accessible au public à des fins récréatives. La marche sur les 12 sentiers aménagés y est la principale activité. Les bâtiments anciennement présents sur le site ont été conservés. C'est le cas de la maison Cosgrove, ainsi que plusieurs autres bâtiments attenants. Il est également possible d'y réserver l'une des 15 petites maisonnettes dispersées sur le site pour venir y séjourner dans le cadre de résidence d'artistes ou d'activités de type team building, par exemple.

Un *Parc des aînés* y est également aménagé et comprend des modules d'exercices, un terrain de pétanque et un pavillon de jardin. L'accès à l'eau permet également aux embarcations de s'y arrêter grâce à la présence d'un quai.

Critères pour la réalisation d'une (1) sculpture monumentale en 2024

Les artistes intéressés sont libres de soumettre un, ou plusieurs projets de leur choix. Cependant, les propositions devront respecter les critères suivants:

- Être artiste professionnel, ou groupe d'artistes professionnels;
- La sculpture devra être monumentale, c'est-à-dire avoir plus de trois (3) mètres sur la longueur ou la hauteur ou les deux et créer un impact visuel significatif.
- Elle devra être fabriquée de matériaux d'une durée minimale de 30 ans;
- Elle devra être sécuritaire pour un public de tout âge. Comme les œuvres sont en nature, les visiteurs ont accès aux sculptures;
- Elle devra s'harmoniser avec l'environnement où elle sera installée; et
- La possibilité d'interagir avec l'œuvre est un atout sans être essentiel.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Aucun dossier ne sera accepté s'il s'agit exclusivement d'une création générée par l'intelligence artificielle (IA). Bien que l'IA puisse servir de source d'inspiration pour la conception d'une proposition, le dossier doit clairement démontrer que l'artiste est le créateur authentique de l'œuvre et mettre en évidence sa capacité à concrétiser la proposition soumise. Il est impératif que l'artiste démontre son implication directe dans le processus créatif.

Il est à noter que deux œuvres provenant d'artistes distincts, présentant exactement les mêmes éléments, seront automatiquement disqualifiées du processus de sélection. Nous encourageons la singularité et la créativité individuelle, soulignant l'importance de l'originalité dans les propositions artistiques soumises.

Emplacement

L'œuvre sera placée à l'intersection de trois sculptures déjà en place, soient « À l'orée du bois » de Jonathan Bouchard,

«Synchronicité» du groupe Maheux-Mercier et « Je crois que je peux voler » de Gleb Dusavitskiy. Les artistes sont fortement invités à présenter des concepts qui s’harmoniseront, ou encore qui créeront un lien, avec les trois sculptures déjà présentes. La description visuelle de l’emplacement et des sculptures présentes se trouvent en fin de document.

Budget

Un montant de 25 000 dollars CDN plus les taxes, soit un total de 28 745 dollars CDN, sera octroyé pour la réalisation complète de l’œuvre en 2024. Un montant maximum de 1000 dollars, incluant les taxes, est également prévu afin de couvrir les frais de déplacement. Ces montants ne seront majorés en aucun cas SAUF si Traces ou la municipalité de L’Ange-Gardien modifiait de façon substantielle le concept initial. L’artiste, ou le groupe d’artistes choisi, sera responsable de toutes les étapes de la réalisation de l’œuvre à partir de sa conception jusqu’à sa livraison sur le site de Champboisé. C’est la responsabilité de l’artiste ou du groupe d’artistes de soumettre un devis qui respecte le budget prévu.

Le cachet sera remis de la façon suivante:

- Signature de l’entente: 7 500 dollars CDN plus taxes.
- À une date convenue entre les parties et démontrant l’avancement des travaux: 5 000 dollars CDN plus taxes.
- À la livraison de l’œuvre à Champboisé: la balance du montant soit 12 500 dollars CDN plus taxes.

Base et installation

Il n’est pas possible d’utiliser une bétonneuse afin de créer une base en béton sur place, car le terrain ne permet pas un tel poids. Les ancrages recommandés sont des pieux vissés ou des blocs de béton (voir la description à la fin du document). La soumission devra spécifier le type de base choisi ainsi que le mode d’encrage.

La municipalité de L’Ange-Gardien s’occupe de l’installation de la base pour l’œuvre choisie, incluant l’équipement, le personnel et les frais afférents, selon le devis fourni par l’artiste ou le groupe d’artistes.

Échéancier

15 mars 2024 à minuitDate butoir pour la soumission des dossiers.

Fin mars 2024Comité de sélection indépendant.

Avril 2024 Présentation au conseil municipal de L’Ange-Gardien et annonce du lauréat.

Septembre 2024Livraison et installation de l’œuvre à Champboisé.

Appel de dossiers

Les dossiers doivent **obligatoirement inclure tous** les éléments suivants :

Documents obligatoires	Nombre MAXIMUM de pages	Format
Curriculum Vitae - doit démontrer votre capacité à réaliser une œuvre monumentale	2	PDF
Description détaillée du projet	5	PDF
Chaque proposition devra démontrer: <ul style="list-style-type: none">• Comment l'œuvre s'intègre au site de Champboisé.• Les dimensions et les matériaux utilisés.• Le devis d'ancrage et d'entretien de l'œuvre proposée (un devis certifié est souhaitable, mais pas obligatoire pourvu que le devis démontre l'intégrité de l'œuvre proposée).• Croquis, photos ou dessins 3D montrant la maquette sous plusieurs angles permettant d'en apprécier les dimensions et l'installation sur le site.		
Budget - doit démontrer la faisabilité financière du projet selon les montants spécifiés dans le budget	1	PDF ou Excel
Cinq (5) photos d'œuvres récentes	5	JPG. Les photos de piètre qualité ne seront pas retenues.

L'artiste ou le groupe d'artistes choisi devra fournir une preuve d'assurances couvrant la responsabilité civile lors de la signature du contrat.

NOTE : les artistes professionnels, ou groupe d'artistes, pourront soumettre un seul dossier PDF combiné ou plusieurs dossiers selon leur préférence, pourvu que tous les éléments soient présents et facilement identifiables. Traces reçoit un grand nombre de dossiers pour ce projet et refusera systématiquement tous les dossiers incomplets ou incompréhensibles.

Votre dossier doit obligatoirement être soumis par courriel, ou via WeTransfer à : sentierdesarts@tracesartsvisuels.com avant **MINUIT LE 15 MARS 2024.**

Processus de sélection

Tous les dossiers reçus seront analysés par un jury indépendant composé de cinq personnes. Le processus comprendra deux étapes:

(1) Étape de présélection afin de retenir les 10 dossiers qui passeront à l'étape suivante. La pré-sélection sera basée sur:

- Impact/originalité
- Esthétique/ qualité artistique
- Intégration/harmonisation

(2) Sélection finale au cours de laquelle le comité de sélection procédera à une analyse rigoureuse de chaque dossier reçu afin d'en arriver à une recommandation de l'artiste ou groupe d'artistes lauréat. Cette recommandation sera par la suite présentée à Traces et à la municipalité de L'Ange-Gardien pour une décision finale.

Information

Les artistes ou groupes d'artistes professionnels qui désirent de plus amples informations peuvent communiquer en tout temps avec Claude Wauthier, responsable du projet, au 819.271.9128 ou par courriel à **wauthier9128@gmail.com**.

Emplacements

Vue aérienne de Champboisé indiquant les endroits où sont installées les sculptures existantes.

L'emplacement de la sculpture en 2024 est indiqué par le point rouge et blanc.

Champboisé de
L'Ange-Gardien
1521 QC 309
L'Ange-Gardien, QC
J8L 4C2



Les trois sculptures présentes dans le champ où sera installée la sculpture en 2024



Jonathan Bouchard
À l'orée du bois



Gleb Dusavitskiy
Je crois que je peux voler



Groupe Maheux-Mercier
Connexité

ANCRAGES

La municipalité de L'Ange-Gardien s'occupe de l'installation complète de la base, incluant le matériel, l'excavation, le remplissage, l'équipement, la main d'oeuvre, ou tout autre besoin tel qu'entendu entre les parties.

Les artistes peuvent proposer tout type d'ancrage mais ce n'est pas possible pour une bétonneuse de se rendre sur le site d'installation comme tel car le terrain ne peut supporter un tel poids. La création d'une base en béton n'est donc pas possible. Les deux types d'encrages favorisés sont:

BLOCS DE BÉTONS: Longueur: 4pi; largeur: 2pi; hauteur 3pi.

Il est possible de les regrouper, de les enterrer, de les tourner afin de réaliser la base requise. Pour la sculpture « Synchronicité » du groupe Maheux-Mercier, trois blocs de béton ont été enfouis afin d'installer les trois plateformes.



PIEUX VISSÉS. Ces pieux sont enfouis dans le sol. La partie du haut du pieux peut être remplacée pour accommoder les besoins de la sculpture tel qu'on peut le voir pour la sculpture « À l'orée du Bois », de Jonathan Bouchard. Ce sont des plaques qui ont été installées afin de sécuriser la sculpture en place.

